

**LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024**

	Objet
2024-039	Charte pour le développement des énergies renouvelables en Moselle et Madon
2024-040	Projet : créer un sentier-découverte et de randonnée pédestre sur le terrain « Entre-Deux-Eau » : demandes de subventions 2025
2024-041	Projet de restauration de la fontaine du jet d'eau : demandes de subventions
2024-042	Espace public 1 rue Franche



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du 10 octobre

L'an deux mil vingt quatre
et le dix octobre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10

Date de la convocation
jeu. 3 oct. 24

Année	Séance	N°
2024	7	39

Présents : Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Christelle LEDOUX, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON pouvoir donné à Antonio ALVES
Danielle SERGENT pouvoir donné à Denis GARDEL

Absentes excusées : Audrey BARDOT et Valérie WILT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**CHARTRE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES
RENOUVELABLES EN MOSELLE ET MADON**

Le maire expose que depuis plusieurs années, en cohérence avec le plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en date du 7 décembre 2023, la CCMM impulse une politique volontariste pour développer la production d'énergies renouvelables (ENR).

Lors de des différents échanges sur ce sujet, il est apparu opportun de définir à travers une charte le rôle respectif de la CCMM, des communes et des opérateurs privés pour le développement des ENR en Moselle et Madon, et de cadrer la méthode de partage de la valeur créée à terme par les opérations de production d'énergie renouvelable.

Le maire fait lecture de la charte. Il précise que ce document a été débattu lors de la conférence des maires du 4 juillet dernier, et adopté à l'unanimité par le conseil communautaire lors de sa réunion du 11 juillet 2024.

(Les conseillers municipaux se posent la question si la capitalisation annuelle des recettes est autorisée et/ou cumulable ?)

Il invite le conseil municipal à en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Adopte la charte pour le développement des énergies renouvelables en Moselle et Madon, ci annexée.

La secrétaire de séance,



Valérie BICHET

Le Maire,



Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du 10 octobre

L'an **deux mil vingt quatre**
et le **dix octobre**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10

Date de la convocation
jeu. 3 oct. 24

Année	Séance	N°
2024	7	40

Présents : Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Christelle LEDOUX, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON pouvoir donné à Antonio ALVES
Danielle SERGENT pouvoir donné à Denis GARDEL

Absentes excusées : Audrey BARDOT et Valérie WILT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**PROJET CREER UN SENTIER DECOUVERTE ET DE RANDONNEE
PEDESTRE SUR LE TERRAIN « ENTRE-DEUX-EAUX » : DEMANDES DE
SUBVENTIONS 2025**

Monsieur le Maire expose le projet de créer un sentier de découverte et de randonnée pédestre sur le terrain « Entre-Deux-Eaux », aidé par l'association RVPP (Restauration et Valorisation du Patrimoine de Pulligny) et la Communauté de Communes Moselle-et-Madon (service Espaces Naturels et milieux aquatiques). Ce projet est situé sur le site naturel protégé Entre-Deux-Eaux, (zone ZNIEFF II et zone Natura 2000) . Une première tranche est réalisée sur l'année 2024 par la pose de tables et de bancs. La subvention est demandée pour la 2025. Une dernière tranche sera réalisée en 2026. Il est réalisé sur l'année 2024 la pose de tables et de bancs sur le site.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Préserver le milieu aquatique qui entoure le site Entre-deux-Eaux, c'est-à-dire le Madon et le canal du moulin, cours d'eau tributaires de la Moselle, dans le bassin-versant Rhin-Meuse.
- Permettre au public, notamment aux enfants des écoles, de découvrir la biodiversité de ce site.
- Améliorer le cadre de vie et le lien avec la nature par des aménagements légers, respectueux du site, permettant le délasserement au bord de l'eau, la pratique de la marche et de la randonnée.

- Par une accessibilité piétonnière spécifique et sécurisée, permettre aux habitants de profiter davantage, et sans risque, de ce site entouré d'eau, comme son nom l'indique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 10 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Sollicite :

- une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'appel à projet « biodiversité et paysages – sensibilisation et éducation » pour un montant de 8 923 €

- une demande de subvention à la Région/l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de l'appel à projet « La Moselle en commun » pour un montant de 14 871 €

Joint le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant du budget ou du projet :			35 691 € TTC	
Echéancier ou date de réalisation	Début du projet : début d'année 2025		Fin du projet : mai-juin 2025	
Plan de financement prévisionnel :	DEPENSES		RECETTES	
	PANNEAU D'ACCUEIL		Financements publics	80% 23 794 €
	Divisé en 3 panneaux, dimensions totales l x h = 1170 x 870 mm visibles 1100 x 800 mm. Surface satiné, anti-tag, anti-UV, sur 4 poteaux en pin traité	2 200 €	Conseil départemental 54	30% 8 923 €
			Région Grand Est / Agence de l'eau : Appel à projet "La Moselle en commun"	50% 14 871 €
	CONCEPTION GRAPHIQUE PANNEAU D'ACCUEIL		Commune de Pulligny	20% 5 949 €
	Création d'une ligne graphique en cohérence avec l'esprit du sentier	1 600 €		
	TABLE DE LECTURE		FCTVA	5 854 €
	1 structure en pin : 2 poteaux 1 panneau, dimensions visibles l x h = 840 x 600 mm, surface satinée, anti-tag, anti-UV	7 200 €		
	CONCEPTION GRAPHIQUE TABLES DE LECTURE			
	Panneaux thématiques, Création d'une ligne graphique en cohérence avec l'esprit du sentier	3 900 €		
POSE				
· La prise en charge et réalisation des DICT				
· Le déplacement sur site				
· Le piquetage				
· Les fouilles et réalisation des massifs béton				
· Le scellement et la pose des mobiliers				
· La remise en état du site				
· La réception de chantier				
	2 400 €			
BARRIERE DE PROTECTION DU PUBLIC EN BOIS	12 443 €			
TOTAL HT	29 743 €		29743	
TVA	20.00%			
MONTANT TVA	5 949 €			
COUT TOTAL € TTC	35 691 €			

La secrétaire de séance,



Valérie BICHET

Le Maire,



Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du 10 octobre

L'an **deux mil vingt quatre**
et le **dix octobre**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10

Date de la convocation
jeu. 3 oct. 24

Année	Séance	N°
2024	7	41

Présents : Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Christelle LEDOUX, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON pouvoir donné à Antonio ALVES

Absentes excusées : Audrey BARDOT et Valérie WILT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**PROJET DE RESTAURATION DE LA FONTAINE DU JET D'EAU :
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La fontaine du jet d'eau, située sur la place éponyme entre l'église et la mairie, est un élément riche du patrimoine communal. En 2003, la fontaine du jet d'eau a été restaurée par la pose d'un nouveau couronnement en pierre sans attaches métalliques, à la suite de mauvais avis d'un architecte-conseil. L'apparition de fissures peu de temps après la restauration conduit à fermer l'alimentation en eau. La fontaine se dégrade et une remise en eau et un objectif majeur de l'association RVPP dont la fontaine jet d'eau en est son logo.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Sollicite des services de l'État l'octroi d'une demande subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2025

Le coût des travaux est estimé à :

- 21 000 € hors taxes

Sollicite une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Moselle et Madon par le dispositif « Fonds de soutien aux investissements

communaux » et selon le tableau de financement prévisionnel joint, pour un montant de 6 000 €

Précise que l'association RVPP participera financièrement à ce projet à hauteur de 2 700€

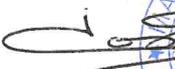
Joint le plan de financement prévisionnel suivant :

dépenses		recettes	
restauration du bassin en pierre (non soumis à TVA)	10 760,00	DETR 30 %	6 300,00
plomberie	3 653,00	commune	6 000,00
Electricité	3 285,00	CCMM	6 000,00
mettalerie/forge	3 302,00	RVPP	2 700,00
	21 000,00		21 000,00
montant HT			

La secrétaire de séance,


Valérie BICHET

Le Maire,


Denis GARDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **10 octobre**

L'an **deux mil vingt quatre**
et le **dix octobre**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10

Date de la convocation
jeu. 3 oct. 24

Année	Séance	N°
2024	7	42

Présents : Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Christelle LEDOUX, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON pouvoir donné à Antonio ALVES

Absentes excusées : Audrey BARDOT et Valérie WILT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

ESPACE PUBLIC 1 RUE FRANCHE

*Considérant que la cour du 1 rue Franche est du domaine public,
Considérant que les propriétaires souhaitent y réaliser des travaux de réfection du sol.
Pour ce faire, le conseil municipal propose la vente de cette parcelle à ces propriétaires pour 35 € le m², les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des propriétaires.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

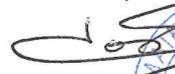
Décide

- de fixer le prix du m² à 35 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction
- Indique que les frais seront à la charge de l'acquéreur

La secrétaire de séance,


Valérie BICHET

Le Maire,


Denis GARDEL





***Pour le développement des énergies renouvelables
en Moselle et Madon :
les élus définissent leurs principes d'action***

Charte de gouvernance

Le changement climatique impose un effort de toute la société pour une transition énergétique massive et rapide. La stratégie nationale a fixé un objectif de neutralité carbone en 2050, qui passera notamment par une baisse de 20% de la consommation d'énergie par rapport à 2012. Le schéma régional d'aménagement et développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du Grand Est est encore plus ambitieux : pour faire du Grand Est une région à énergie positive en 2050, il vise une diminution de 55% de la consommation d'énergie et une multiplication par 3,2 de la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR).

A l'échelle locale, le conseil de la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) a adopté le 7 décembre 2023 son plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Il fixe comme objectifs une baisse de 26% de la consommation d'énergie de 2015 à 2030 ; et une production d'ENR qui passe d'environ 70 GWh en 2015 à près de 250 en 2030.

La transition passe en premier lieu par un effort drastique de réduction des consommations. Elle requiert dans le même temps une mobilisation forte pour le développement de toutes les sources d'énergies renouvelables.

Les élus de Moselle et Madon (la communauté de communes et les 19 communes membres) se mobilisent dans ce sens. A travers la présente charte, ils posent les bases de leur action.

1. Principes fondamentaux

- Une action publique volontariste

Le défi du changement climatique et de la transition énergétique passe par une mobilisation de tous les acteurs. En particulier, à l'échelle locale, l'engagement des communes et intercommunalités est décisif pour impulser la baisse des consommations et valoriser le potentiel de production d'ENR. Sur un terrain préparé depuis près de dix ans par l'action du pays Terres de Lorraine (programme TEPOS), les élus de Moselle et Madon affirment leur volonté d'activer tous les leviers de développement des ENR.

- Un engagement public direct dans les projets

Les élus de Moselle et Madon ne souhaitent pas se limiter à définir des cadres généraux d'action à travers par exemple le PCAET ou le PLUi. Ils veulent être acteurs, en s'engageant directement, aux côtés, le cas échéant, des opérateurs privés, dans le développement et l'exploitation d'opérations de production d'ENR. Ils veulent œuvrer pour un partage de la valeur équitable et respectueux de l'intérêt général. Les modalités juridiques et l'intensité de la participation publique seront adaptées aux caractéristiques spécifiques de chaque projet.

- Un partenariat actif avec le secteur privé

Pour accélérer le développement des ENR, les élus de Moselle et Madon veulent activer un partenariat fructueux avec le secteur privé :

- avec les opérateurs d'ENR, qui apportent leur expertise technique et leur capacité financière ;
- avec les entreprises du territoire, pour les accompagner dans le développement de projet d'énergies renouvelables et de récupération qui les concernent directement, pour décarboner leur consommation, maîtriser leurs coûts et/ou valoriser leur potentiel de production (exemple : photovoltaïque sur toitures et parkings).

- Une participation directe des habitants

Les projets d'ENR sont une des réponses locales au défi climatique, qui concerne chacun.e d'entre nous. A chaque fois que ce sera possible, il sera proposé aux habitants de s'impliquer dans les projets d'ENR, en mobilisant les outils de financement participatif et surtout d'investissement citoyen, en partenariat avec les structures qui permettent de l'organiser.

En outre, la CCMM créera un comité de suivi citoyen, auquel seront appelés à participer les habitants intéressés par l'action en matière de transition énergétique, et qui se réunira au moins une fois par an.

2. Gouvernance et modes d'action

- Des outils juridiques et économiques adaptés

La dimension économique de la production d'ENR et le partenariat avec le secteur privé imposent de sortir des sentiers battus pour mettre en place des outils spécifiques de portage, notamment :

- **Une société d'économie mixte (SEM) dédiée** : constituée entre la CCMM et des partenaires bancaires, la SEM Moselle et Madon Energies est le bras armé de la politique de développement des énergies renouvelables. Elle a vocation à prendre des participations dans les sociétés de projet. Elle œuvre en complémentarité avec des partenaires techniques et financiers, en particulier avec la SEM Nancy Sud Lorraine énergies créée à l'initiative de la multipole.
- **Des sociétés de projets**, le plus souvent sous statut de sociétés par actions simplifiée (SAS), dédiées aux différentes opérations et associant la SEM, les opérateurs privés concernés et les habitants (ou structures d'investissement citoyen). Si elles le souhaitent, les communes territorialement concernées par le projet auront la possibilité de souscrire une participation symbolique à la société.

La création de la SEM suppose d'identifier un ou plusieurs partenaires actionnaires privés, qui partagent la philosophie du projet. Dans l'attente, la CCMM prendra des participations directement dans le capital des sociétés de projet.

- Une gouvernance partagée entre communes et communauté

L'action publique en faveur des ENR en Moselle et Madon relève de l'ensemble du bloc local que forment la CCMM et les communes membres. Par ses compétences statutaires (PCAET, production d'ENR...) la CCMM a vocation à jouer un rôle de fédérateur et de support technique privilégié. Pour des raisons de « gouvernabilité », la participation des communes au capital de la SEM (si elle se constitue) n'est pas envisageable. La gouvernance permet de construire la stratégie et les orientations de manière partagée avec les 19 communes membres. Un **comité de pilotage ENR** constitué des 19 maires et présidé par le président de la CCMM se réunit au minimum 2 fois par an, et autant que de besoin. En amont des éventuelles délibérations du conseil communautaire et du conseil d'administration de la SEM, il débat de tous les sujets significatifs : suivi des comptes de la SEM, composition du capital, engagement dans des sociétés de projets...

- Un partage de la valeur décidé collectivement, intégralement affecté à la transition écologique

Les opérations de production d'énergie renouvelable nécessitent l'engagement de capitaux significatifs. Elles ont néanmoins vocation, à terme, à générer des revenus pour les actionnaires des sociétés. Pour la part qui reviendra au bloc local, les élus posent le principe que **100% des ressources générées par ces opérations seront réinvesties dans des projets relevant de la transition énergétique** (rénovation thermique, énergies renouvelables...), **ou de la protection des milieux naturels et de la biodiversité** portés par les communes, la CCMM ou les structures créées par elles. Les modalités de répartition de ces ressources seront

débattues au sein du comité de pilotage, et actées par délibération du conseil communautaire.